

DESAMIANTAGE DES BATIMENTS AUDIN (B2) ET LADRETTE (B3) – CLICHY-SOUS-BOIS

A PARTIR DU 24 AOUT 2026

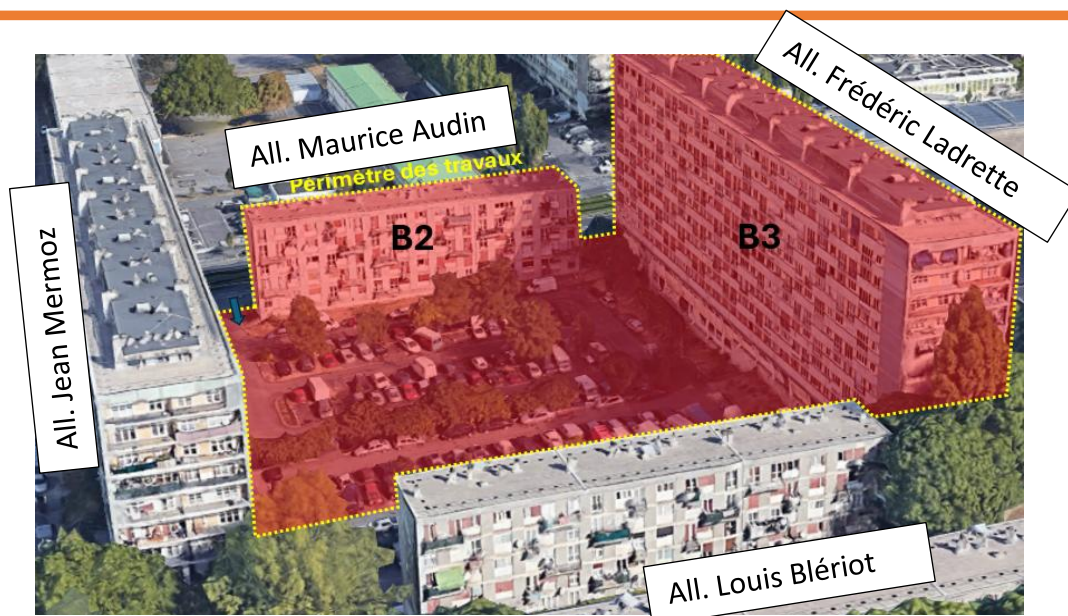
Dans le cadre du projet de renouvellement du Cœur de Ville, des travaux de désamiantage vont être réalisés à partir du 24/08/2026.

Des dispositifs spécifiques seront mis en place (suivi acoustique et vibratoire) pour surveiller les nuisances sonores du chantier.

Les horaires d'intervention seront les suivants :

Du lundi au jeudi : de 8h à 17h.

Le vendredi : de 8h à 16h.



TRAVAUX DE DESAMIANTAGE durée environ 6 mois

Ces travaux débuteront à partir du 24 Août à la suite des travaux de curage du bâtiment Ladrette (B3) qui iront jusqu'au 25/09/2026 et ceux du bâtiment Audin (B2) débuteront le 28/08/2026.

Ils consisteront au retrait de l'ensemble des matériaux amiantés du bâtiment : revêtements de sols, conduit amiante ciment, dalle de sol, colle de plinthes, etc.

Ces éléments seront conditionnés et envoyés dans un centre de traitement des déchets spécifiques.

DESCRIPTION DU MATERIEL MIS EN PLACE

Le groupement d'entreprises chargées du désamiantage, mettra en place toutes les dispositions prévues par la réglementation pour garantir la sécurité des personnels intervenant sur site, comme du voisinage.

Extracteur d'air avec filtre HEPA :

Un extracteur d'air avec filtre HEPA pour maintenir une pression négative à l'intérieur de la zone de travail. L'air est complètement décontaminé par le filtre avant d'être relâché.



Polyane :

Le polyane pour couvrir les surfaces et sceller hermétiquement la zone de travail pour empêcher que des particules ne s'échappent.



Échafaudage :

Un échafaudage pour accéder facilement aux surfaces à désamianter en toute sécurité. Les échafaudages avec thermosoudés seront utilisés de façon ponctuelle et localisée dans l'espace.



Équipement de protection individuelle (EPI) :

Les opérateurs doivent porter des équipements de protection individuelle adaptés, comprenant des combinaisons jetables, des masques respiratoires filtrants, des gants et des surchaussures.



Matériel de confinement/ matériel de décontamination :

Des sas de décontamination comprenant des zones de déshabillage et de douche sont installés à la sortie de la zone de travail.



Déchets spéciaux et conteneurs de stockage :

Des conteneurs spéciaux sont prévus pour stocker en toute sécurité les déchets contenant de l'amiante. Ces conteneurs sont hermétiquement fermés et étiquetés conformément aux réglementations en vigueur pour le transport et l'élimination des déchets dangereux. Ils seront temporairement stockés dans une zone de stockage au pied du bâtiment et/ou dans le parking Silo, puis évacués toutes les 1 à 2 semaines.



EXPLICATION DES MOYENS DE REDUCTION DU BRUIT UTILISES

Positionnement stratégique de l'extracteur d'air :

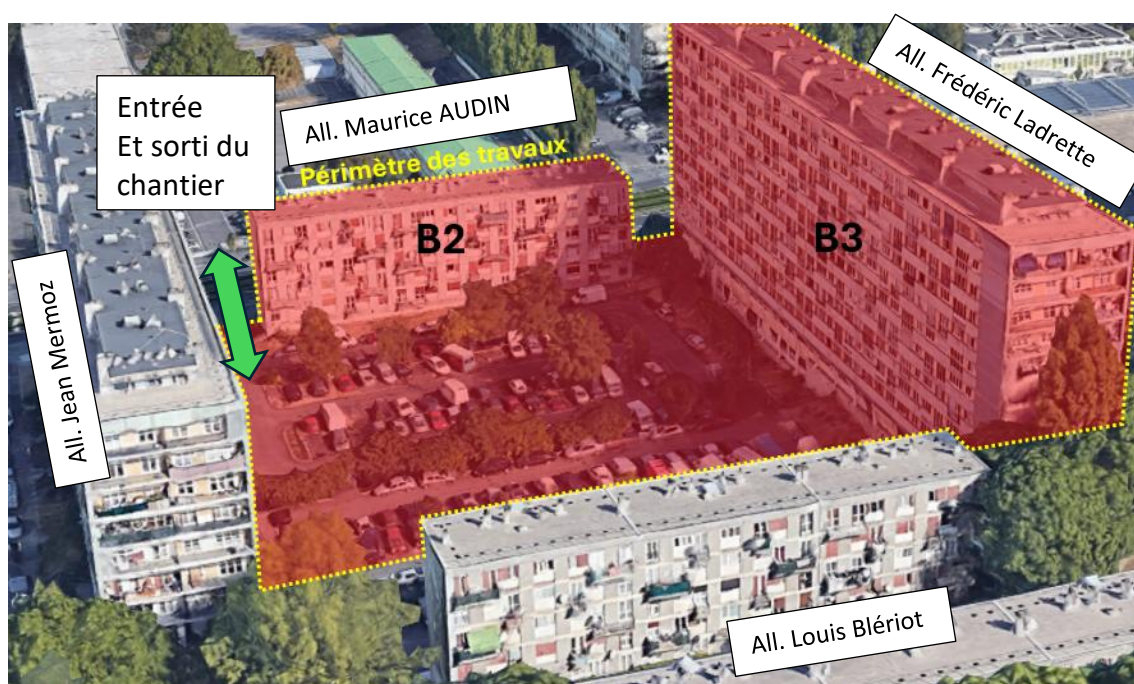
L'extracteur d'air est positionné sur la façade du bâtiment donnant sur l'intérieur de la cour. Un positionnement des extracteurs étudié pour limiter au maximum les nuisances pour le voisinage immédiat.

Installation de silencieux à la sortie des extracteurs :

Des dispositifs d'atténuation du son seront installés à la sortie des extracteurs d'air pour réduire le niveau sonore généré par leur fonctionnement.

Un suivi acoustique et vibratoire est mis en place pour surveiller les nuisances sonores du chantier.

PLAN D'INSTALLATION DE CHANTIER



Contactez-nous

ENTREPRISE PREMYS

N° 01 43 30 30 05

Horaires :
09h – 17h du lundi au vendredi

Contactez-nous

MAISON DU PROJET

3, allée Maurice Audin

N° 01 48 79 59 30

Horaires :

- Lundi 14h-18h
- Mardi-vendredi : 09h30-

PREMYS

COLAS



